

Rapport de la commission des finances
Préavis no 5 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles
de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance
durant la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 05 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

Mme Antonella Salamin, 1^{ère} membre
Mme Laurence Pinel
M. Pierre Framorando
M. Cédric Marzer
M. Léo Sax
M. Laurent Vukasovic
M. Rasul Mawjee, rapporteur

s'est réunie les 6 et 14 octobre 2016.

M. Léo Sax était excusé aux séances du 6 et 14 octobre 2016. Mme Laurence Pinel et M. Cédric Marzer étaient excusés à la séance du 14 octobre.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 6 octobre.

Délibération

Le bien-fondé d'accorder l'autorisation de placer les fonds de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements au Comité de Direction est largement admis par les membres de la commission.

La commission salue la volonté du CoDir de placer les fonds de la trésorerie aux meilleures conditions. Néanmoins, elle attire l'attention du CoDir que ces fonds sont prévus pour l'exploitation courante ainsi qu'aux interventions urgente dans le cadre de son périmètre de charge et responsabilité.

Dès lors, il ne saurait être question de placement ni à long terme ni à des établissements n'offrant pas les meilleures garanties de solvabilités.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 5, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

vu le préavis no 5 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016 - 2021 ;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

que le comité de direction est autorisé d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires suisses et de Postfinance pour la durée de la présente législature 2016 - 2021.

Pour la Commission des finances (Cofin)

Trelex, 3 novembre 2016

Mme Antonella Salamin
Municipale à Vich
1^{ère} membre

Mme Laurence Pinel
Municipale à Bursins

M. Pierre Framorando
Municipal à Luins

M. Cédric Marzer
Municipal à Trélex

M. Léo Sax
Municipal à Longirod

M. Laurent Vukasovic
Municipal à Bassins

M. Mawjee Rasul
Conseiller Communal à Gland
Rapporteur